



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt six septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la **présidence de Monsieur Hugues du Pradel, Maire.**

Présents : Mmes CASTANET-LE MEN, CAZAL, POUJOL, DROMAIN, VALETTE

MM. LAQUIEZE, BARRIERE, VIGUERARD, AIACHE, SPAGNOL

Absents : Mme BARCELO-IGNACE, MM. NAYA, IRLE, BREULEUX

Procurations : de Michèle BARCELO-IGNACE à Paul SPAGNOL et de Alain IRLE à Daniele CASTANET-LE MËN

Secrétaire de séance : Magali CAZAL a été nommée secrétaire de séance

1 – Convention de coopération pour la fourniture des repas des écoles par le Collège – Année 2019-2020

Le Maire rappelle la convention de coopération pour la fourniture des repas des écoles Primaire et Maternelle de notre commune par le Collège.

La précédente convention approuvée par délibération du 11 septembre 2018 doit être revue pour tenir compte de la contribution communale en personnel, à savoir un volume horaire annuel de 779 heures pour la Commune de Vayrac, à compter du 1er septembre 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, accepte de signer une nouvelle convention de coopération avec le Collège pour la fourniture des repas aux écoles, tenant compte de la contribution communale, à compter du 1er septembre 2019.

2 – Délibération pour mise à disposition de la voirie d'intérêt communautaire de la Commune à CAUVALDOR

Le Maire explique qu'une mise au point s'impose, afin de définir réellement la classification exacte de la voirie (rurale, urbaine...)

Christian LAQUIEZE dit qu'il faudrait harmoniser sur tout le territoire de Cauvaldor.

Hugues du Pradel confirme ces propos et ajoute que cela doit être fait sérieusement car ce classement génère des influences sur les attributions de compensations.

De ce fait, en attente de la réalisation d'un nouveau classement, le conseil municipal ne peut délibérer ce jour. Ce point de l'ordre du jour sera ré-évoqué ultérieurement.

3 – Délibération pour création d'un poste d'Adjoint Technique Principal 2ème classe (suite à avancement de grade)

Le Maire informe le Conseil Municipal qui suite à l'avancement de grade d'un agent, il est nécessaire de créer un poste d'Adjoint Technique Principal 2ème classe à temps complet, soit 35heures/semaine, il explique qu'il est nécessaire de modifier le tableau des emplois en créant ce poste d'Adjoint Technique Principal 2ème classe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, accepte de créer un poste d'Adjoint Technique Principal 2ème classe à temps complet, soit 35h/semaine et ce à compter du 1er novembre 2019

4 – Délibération fixant le tarif de distribution de goûters à l'école maternelle

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 22 septembre 2010, fixant le tarif de distribution des goûters aux enfants de l'école maternelle à 0.35 €.

Il propose de réactualiser ce tarif, afin de prendre en compte l'inflation des prix à la consommation.

Il propose de porter le prix unitaire des goûters servis à l'école maternelle à 0.40 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte de porter le prix des goûters servis à l'école maternelle à 0.40 € à compter du 1er janvier 2020

5 – Convention de servitude de passage de canalisations d'adduction d'eau potable chez M. Mme PEUCHMAURT

Le Maire indique que la propriété de M et Mme PEUCHMAURT Jacques (parcelle AR 663) est traversée par des canalisations d'adduction d'eau potable appartenant au service de l'eau de la commune (plan joint).

Cette formalité doit être finalisée par une convention reprenant les termes de cette servitude.

Le Maire donne lecture de ladite convention et demande au conseil municipal de l'approuver.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la convention de servitude de passage des canalisations d'adduction d'eau potable dans la propriété de Met Mme PEUCHMAURT Jacques, sur la parcelle AR 663.

Questions diverses :

- Opération de Revitalisation des Territoires (ORT) :
Hugues du Pradel informe que Cauvaldor a obtenu une dérogation pour pouvoir bénéficier du dispositif ORT. Les communes déjà identifiées comme Bourgs-Centres (cas de Vayrac) pourront entrer dans ce dispositif.
Conséquences : - bonification de subventions pour les collectivités
- possibilité de bénéficier du Dispositif "*Denormandie*" pour les particuliers investissant dans la réhabilitation de logements vacants en vue de leurs locations.
- possibilité d'aides spécifiques pour les dossiers de redynamisation de commerces
La commune doit rapidement proposer un périmètre "ORT" dans le centre-bourg.
- Paul SPAGNOL demande au Maire d'informer l'assemblée sur le projet de cité de la mode et des arts créatifs à Souillac.
Hugues du Pradel indique que ce projet avance bien et que Cauvaldor et Cauvaldor Expansion ont pu organiser la semaine dernière plusieurs réunions qui ont permis de rencontrer une partie des porteurs du projets.
- 3 grands pôles de développement :
- Tourisme de shopping (1ère grande étape)
- Formation (en lien avec le Lycée Hôtelier)

- Gastronomie et jeunes créateurs (promouvoir la production locale)

Le pôle "tourisme de shopping" aurait pour but de faire venir une clientèle de tourisme haut de gamme toute l'année.

Des investisseurs italiens et américains (leaders de 25 centres aux Etats Unis) portent ce projet. Concernant la parie immobilière de ce pôle, elle sera répartie en périphérie immédiate de l'hyper-centre de Souillac et, pour une trentaine de boutiques, dans le centre-ville.

Il n'y a pas d'autre projet similaire à celui-là en France.

Le projet est accompagné par Cauvaldor mais entièrement financé par les investisseurs.

Le Permis de construire devrait être déposé au cours du 1^{er} trimestre 2020.

- **Evelyne DROMAIN**

- évoque le problème du défibrillateur placé dans le hall de la Mairie..

Le Maire répond que le défibrillateur doit être protégé, ne doit pas être exposé au soleil, et pour ne pas prendre le risque d'être vandalisé, il a été difficile de choisir un emplacement plus judicieux.

Cette problématique va être résolue sous peu, une circulaire venant de parvenir concernant l'obligation d'installer des défibrillateurs dans tous les lieux publics.

- Demande si des cours de secourisme sont dispensés à Vayrac. Le Maire informe qu'il faut prendre contact avec le Corps des Sapeurs Pompiers ou la Croix Rouge Française.

- **Le Maire** explique que suite aux travaux de réfection des réseaux Avenue de Brive, et dans l'optique

de la réalisation des entrées de bourg, un rond-point expérimental pourrait être réalisé au Cap del Let.

Ce rond-point pourrait se matérialiser par un marquage au sol. Son coût devrait pouvoir rentrer dans l'enveloppe de réfection des marquages au sol prévue dans le marché.

Robert VIGUERARD soumet l'idée de faire plutôt « un haricot » (moins large qu'un rond-point)

- **Danièle CASTANET LE MEN :**

- demande quand les travaux de la rue de la fontaine seront terminés. Le Maire explique que des essais de pression et d'étanchéité restent à réaliser par la SAUR avant le revêtement.

- Point sur le cimetière : travaux de réfection du mur en cours.

Il va être fourni à l'APIE le plan du cimetière indiquant les concessions abandonnées afin que celle-ci puisse les nettoyer, comme cela est prévu dans la convention.

- **Point sur le personnel :**

- CDD Mathieu GASSER, terminé le 31 Aout et non renouvelé.

- Eric BURGEOT a été recruté à compter du 23 septembre, pour une durée de 3 mois renouvelable.